

Modalités de Détermination des Gymnastes Féminines

Championnats d'Europe Trampoline 17 – 21 Ans

PORTIMAO (POR), du 09 au 12 Avril 2026

Programme de la compétition :

- Jeudi 09.04 : Q1 Individuelles
- Vendredi 10.04 : Q1 et Q2 synchronisées mixte
- Dimanche 12.04 : Finales synchronisées mixte, finales individuelles
- Chaque fédération peut engager au maximum 2 gymnastes en individuel et une paire synchronisée mixte.

Objectifs :

- 2 trampolinistes dans le top 15 Individuel dont 1 finaliste,
- 1 finale en synchronisé mixte.

Obligation en 2026 : Concourir en filière Elite, être né entre 2009 et 2005.

Epreuves prises en compte :

- Epreuves n° 1 et 2 : Samedi 14 et dimanche 15 février, Pôle France Rennes
- Epreuves n° 3 et 4 : Samedi 28 février et dimanche 1er mars, Pôle France Antibes
- Lors de chaque épreuve de sélection, les gymnastes pourront présenter : **2 Libres 2 (L2)**.

Mode de sélection :

Le classement sera établi selon l'addition des **3 meilleurs exercices L2** parmi les 8 possibles.

Conditions de validation :

- Les 3 exercices L2 comptabilisés devront être composés d'une difficulté ≥ 12.5 pts
- Le total général comptabilisé ($3 \times L2$) devra être ≥ 150 Pts

Conditions particulières :

- Pour les gymnastes ayant participé aux CMGA dans la catégorie AG3 ou CM Seniors 2025 :
Jusqu'à 3 Libres 2 réalisés en épreuve Individuelle, pourront être comptabilisés, sous réserve de respecter les « conditions de validation » de ces mêmes modalités.
- Toutes les gymnastes auront la possibilité de comptabiliser les scores obtenus lors de ces deux week-ends dans le cadre du processus de sélection pour les Championnats de France.
- La Direction technique Nationale pourrait accorder à une gymnaste identifiée dans le PPF, justifiant son impossibilité de participer au premier week-end de sélection, la possibilité de se présenter sur 2 L2 supplémentaires lors du deuxième week-end de sélection

Si aucune gymnaste ne satisfait aux critères de sélection, la Direction Technique Nationale pourrait, selon les raisons et à titre exceptionnel, soumettre à la commission de sélection la candidature d'une gymnaste, sur la base de l'analyse des performances réalisées lors de ces épreuves et, le cas échéant, des résultats obtenus en 2025 et 2026.

Départage en cas d'ex-aequo :

1. Le total du meilleur exercice parmi ceux retenus, sera pris en compte.
2. Le total des 2 meilleurs exercices parmi les 3 retenus.

Epreuve Synchronisée Mixte : La Direction technique Nationale décidera de la constitution de la ou des 2 paires à l'issue d'une concertation entre les gymnastes et l'encadrement.

Commission de sélection de la Fédération :

Les sélections seront annoncées à l'issue de la réunion de la commission de sélection de la Fédération Française de Gymnastique. Toute gymnaste retenue devra adhérer à l'esprit et au programme de préparation du collectif conformément à la convention des sportifs de haut niveau de la fédération.



La Direction Technique Nationale